

Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



Réseau
Environnement



Montréal



Québec

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la paroisse de

SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (P)

Code géographique : 51090

Région administrative : Mauricie (4)

Complété par

Jean-René Duplessis

le

13 juillet 2023

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Mesures et recommandations

Présentation des mesures liées à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) à mettre en place par la municipalité ainsi que les recommandations pour améliorer la qualité de ses indicateurs de performances.

Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la SQEEP : [Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la SQEEP](#)

Pour plus d'information sur la SQEEP, consultez le site Web : [Site web de la SQEEP](#)

Réglementation municipale	
Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la SQEEP. Cette action devait être réalisée pour le 1 ^{er} septembre 2021.	Action réalisée.
Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau, d'ici le 1 ^{er} septembre 2023.	Action réalisée.

Contrôle actif des pertes d'eau	
Mettre en place une directive pour éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs, d'ici le 1 ^{er} septembre 2023. Réaliser 50% des travaux d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Action non requise puisqu'il n'y a pas de fuites et débordements constatés aux réservoirs.
Réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, d'ici le 1 ^{er} septembre 2023.	Le contrôle actif des fuites est facultatif.
Mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation des fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé, d'ici le 1 ^{er} septembre 2023.	Action non requise puisque les délais de réparation des fuites sont respectés.
Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1 ^{er} septembre 2023.	Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable.
Au Bilan 2021, si la pression moyenne du point représentatif de zone (PRZ) est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa), réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP), d'ici le 1 ^{er} septembre 2023.	Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable.
Si cela est rentable, mettre en place des SRP, d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable.

Installation de compteurs d'eau	
Si la municipalité dépasse un des objectifs à un bilan subséquent, l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés et municipaux) et d'un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel sera requise progressivement dans un délai de 3 ans.	Secteur résidentiel
	Installation facultative
Relever les compteurs d'eau.	Secteur non résidentiel
	Installation facultative
	L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile.

Précision des données de l'audit de l'eau de l'AWWA	
Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1 ^{er} septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise annuellement.	Action réalisée.

Commentaires généraux	
Si la municipalité dépasse un des objectifs à un bilan subséquent, l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industries, Commerces et Institutions), les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon de 20 immeubles résidentiels sera requise progressivement dans un délai de 3 ans.	

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Audit de l'eau

Indicateurs de performance par réseau de distribution

Résultats pour le réseau 1 : Saint-Étienne-des-Grès

Indice de fuites dans les infrastructures :

Résultat de validité des données :

Pression moyenne du réseau :

Résultat 2022

1.1

59

41 mètres d'eau

Objectif 2022

≤ 3,0

≥ 50

Félicitations pour votre saine gestion de ce réseau!
Nous vous invitons à suivre de près les fluctuations décelées par l'enregistrement des données en continu des débitmètres installés sur le réseau de distribution.

Indicateurs de performance pour l'ensemble de la municipalité

Résultats pour l'ensemble de la municipalité

Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :

Consommation résidentielle estimée :

Quantité d'eau distribuée :

Résultat 2022

1.1

216 L/pers/d

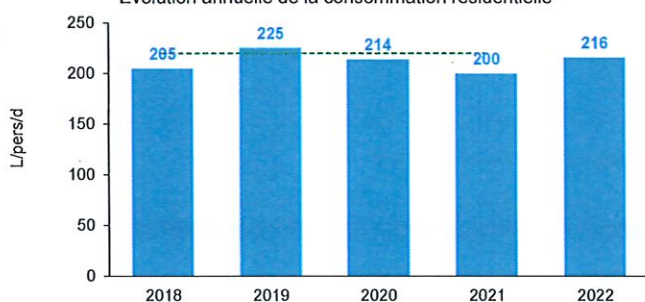
253 L/pers/d

Objectif 2022

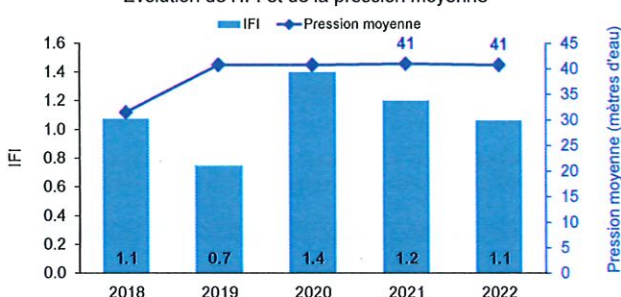
≤ 3,0

≤ 220 L/pers/d

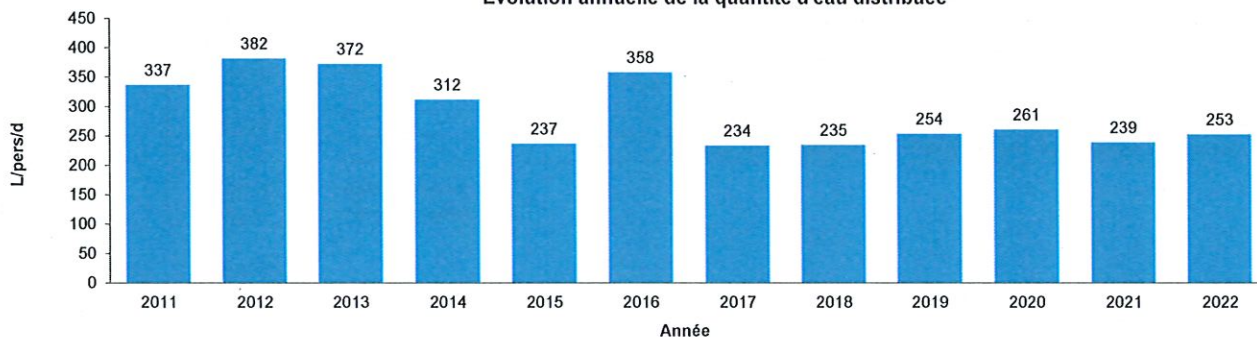
Évolution annuelle de la consommation résidentielle



Évolution de l'IFI et de la pression moyenne



Évolution annuelle de la quantité d'eau distribuée



Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

ÉTAT & PLAN D'ACTION

SECTION 1 - ACTIONS À RÉALISER

- 1.1 Assurer annuellement la validité des données de l'audit de l'eau AWWA.

1.1.1. Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1 ^{er} septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
1.1.2. Transmettre les volumes relevés d'eau consommée ainsi que le(s) rapport(s) de vérification pour le(s) débitmètre(s) en incluant les volumes d'eau produits, importés et exportés par mois et par débitmètre, au MAMH.	Déjà réalisée	Prévue
1.2 Éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs d'ici le 1 ^{er} septembre 2023.	Pas de fuite et débordement	Pas de fuite et débordement
1.3 Éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs. Mettre en place une directive pour les éliminer d'ici le 1 ^{er} septembre 2023.		
1.3.1. Mettre à jour la réglementation municipale concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux d'ici le 1 ^{er} septembre 2021.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
1.3.2. Présenter annuellement le rapport sur la gestion de l'eau potable du Bilan au conseil municipal.	Prévue	Prévue
1.4 Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale d'ici le 1 ^{er} septembre 2023.	Déjà réalisée	Déjà réalisée

SECTION 2 - ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES À RÉALISER SI L'OBJECTIF DES PERTES D'EAU N'EST PAS ATTEINT

- 2.1 Effectuer un contrôle actif des fuites incluant la localisation précise de celles-ci.

- 2.1.1. Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint pour un réseau au Bilan 2022, réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente de ce réseau d'ici le 1er septembre 2024. Pour chacune des options, inscrire la longueur (kilomètre) ou un contrôle actif des fuites a été réalisé en 2022 et prévu en 2023. Pour les options 1, 3 et 5, chaque kilomètre de réseau ou ces options ont été mises en place, compte pour deux kilomètres de la longueur totale

RÉSEAU 1 : Saint-Étienne-des-Grès		Contrôle actif des fuites : Facultatif	Longueur du réseau : 30,600 km	Bilan 2022	Plan d'action 2023
Option 1	Mettre en place des secteurs de suivi de la distribution.			0.000 km	0.000 km
Option 2	Écouter à tous les poteaux d'incendie.			30.600 km	30.600 km
Option 3	Écouter les poteaux d'incendie, vannes et robinets d'arrêt accessibles.			0.000 km	0.000 km
Option 4	Procéder à la mise en place temporaire d'enregistreurs de bruits.			0.000 km	0.000 km
Option 5	Procéder à la mise en place permanente d'enregistreurs de bruits et assurer un suivi quotidien.			0.000 km	0.000 km
			Longueur équivalente :	30.600 km	30.600 km
			Pourcentage équivalent :	100.00%	100.00%

- 2.1.2. Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2021, réaliser un contrôle acclif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1er septembre 2023.

Nombre minimal de robinets d'arrêt accessibles à écouter pour réaliser un contrôle actif des fuites :

- ## 2.2 Optimiser le temps de réparation de fuites.

- ### 2.2.1. Nombre de fuites réparées et les délais moyens entre la localisation et la réparation des fuites

	Nombre de réparations en 2022	Délai moyen entre la détection et la réparation des fuites (jours estimés)	Fréquence de réparation	Valeur de comparaison
Conduites	1	2	3.3 rép./100 km/an	13.0 rép./100 km/an
Branchements de service du côté public	2	2	1.6 rép./1 000 branch./an	3.0 rép./1 000 branch./an
Branchements de service du côté privé	1	2	0.8 rép./1 000 branch./an	1.5 rép./1 000 branch./an
Total	4			

- 2.2.2. Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2020, réduire les délais de réparation de fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé. Mettre en place une directive pour les réduire d'ici le 1^{er} septembre 2022. Dans le cas où les délais moyens maximaux sont dépassés, mentionner dans la directive qu'il sera prévu de réduire les délais moyens d'au moins une journée par année.

- ### 2.3 Gestion de la pression.

- 2.3.1. Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2021, réalisez une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP) d'ici le 1^{er} septembre 2023 si la pression moyenne du point représentatif de zone est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa).

2.3.2. Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2021, mettez en place des SRP si cela est rentable d'ici le 1^{er} septembre 2025. Avoir débuté les travaux d'ici le 1^{er} septembre 2023. Avoir réalisé 50 % des travaux d'ici le 1^{er} septembre 2024.

Non réalisée

Non prévue

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

SECTION 3 - ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES À RÉALISER SI L'OBJECTIF DE CONSOMMATION RÉSIDENIELLE N'EST PAS ATTEINT

3.1 Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2021, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre des options suivantes d'ici le 1^{er} septembre 2023.

Option 1	Participer au programme éducatif Fantastik'eau ou à un programme équivalent.
Option 2	Participer au programme de sensibilisation Municipalité Écon'eau de Réseau Environnement, à un programme équivalent ou à une campagne de sensibilisation citoyenne.
Option 3	Offrir des incitatifs financiers pour l'installation d'équipements certifiés WaterSense.
Option 4	Offrir des audits de consommation d'eau à l'intérieur ou à l'extérieur des immeubles résidentiels.
Option 5	Appliquer annuellement la réglementation sur l'utilisation de l'eau par un système progressif de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction.
Option 6	Rendre visibles les tarifications et taxes pour les services d'eau (ex. : site Web, document annexe à l'avis d'imposition, etc.).
Option 7	Adopter ou mettre à jour la réglementation municipale sur le financement des services d'eau en incluant une forme de tarification volumétrique.
Option 8	Installer des compteurs d'eau dans au moins 10 % des immeubles résidentiels, jusqu'à concurrence d'au moins 1 000 immeubles résidentiels pour améliorer l'estimation de la consommation résidentielle.
Option 9	Au besoin, entrer une action.

Bilan 2022	D'ici le 1 ^{er} septembre 2024
Non réalisée	Non prévue
Déjà réalisée	Déjà réalisée
Déjà réalisée	Déjà réalisée
Non réalisée	Non prévue
Déjà réalisée	Déjà réalisée
Déjà réalisée	Déjà réalisée
Non réalisée	Non prévue
Non réalisée	Non prévue

3.2 Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2021, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre des options suivantes d'ici le 1^{er} septembre 2023.

Option 1	Installer des points d'alimentation en eau brute pour des usages municipaux (nettoyage de rue et arrosage).
Option 2	Mettre en place une directive sur les bonnes pratiques d'arrosage recommandées par Québec Vert, la communauté du végétal et du paysage.
Option 3	Mettre en place une directive pour remplacer les toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain par des équipements certifiés WaterSense dans les immeubles municipaux.
Option 4	Mettre en place une directive pour signaler et réparer rapidement les fuites d'eau dans les immeubles municipaux.
Option 5	Mettre en place une directive pour optimiser la consommation d'eau des jeux d'eau, pataugeoires et piscines.
Option 6	Mettre en place une directive pour optimiser les pratiques de rinçage du réseau en favorisant le rinçage unidirectionnel au rinçage conventionnel.
Option 7	Mettre en place une directive pour éliminer ou optimiser les purges permanentes sur le réseau (les purges incluent celles pour contrer le gel, celles assurant une bonne qualité de l'eau ainsi que les fontaines publiques connectées directement sur le réseau).
Option 8	Mettre en place une réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau.
Option 9	Au besoin, entrer une action.

Bilan 2022	D'ici le 1 ^{er} septembre 2024
Déjà réalisée	Déjà réalisée
Déjà réalisée	Déjà réalisée
Déjà réalisée	Déjà réalisée
Déjà réalisée	Déjà réalisée
Déjà réalisée	Déjà réalisée
Déjà réalisée	Déjà réalisée
Déjà réalisée	Déjà réalisée
Déjà réalisée	Déjà réalisée

SECTION 4 - ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES À RÉALISER SI LES OBJECTIFS DES PERTES D'EAU OU DE CONSOMMATION RÉSIDENIELLE NE SONT PAS ATTEINTS

4.1 Compteurs d'eau à la consommation dans les secteurs résidentiel et non résidentiel.

Nombre minimal de compteurs d'eau à installer pour estimer la consommation du secteur résidentiel par échantillonnage représentatif :

60

Nombre de branchements de service	Équipés de compteurs et relevés	Équipés de compteurs et non relevés	Sans compteurs	Inactifs	Total
Non résidentiels	0	6	39	0	45
Résidentiels	0	0	1203	0	1203

4.2 Mesurer la consommation des immeubles non résidentiels et estimer la consommation résidentielle.

4.2.1. Installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels.

4.2.2. Installer des compteurs d'eau dans un échantillon d'immeubles résidentiels pour estimer la consommation résidentielle.

4.2.3. Mettre en place des secteurs de suivi de la consommation (SSC) pour estimer la consommation résidentielle.

Bilan 2022	D'ici le 1 ^{er} septembre 2024
Non réalisée	Débuter l'installation
Non réalisée	Non prévue
Non réalisée	Non prévue

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

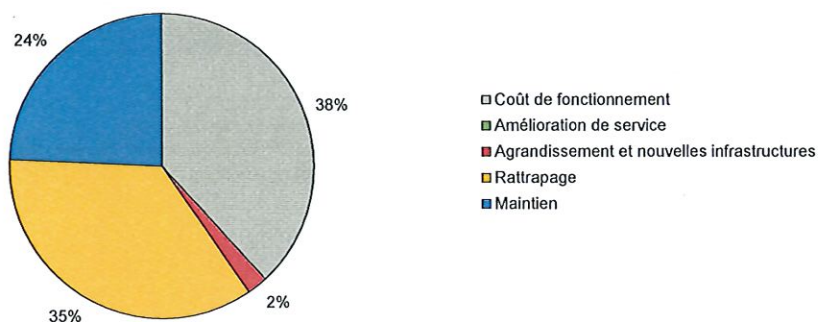
COÛT

SECTION 5 - COUT ET REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU

5.1 Coût des services d'eau

Composante du coût des services d'eau	Coût unitaire
Coût de fonctionnement	1,89 \$/m ³
Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier	1,20 \$/m ³
Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs	1,75 \$/m ³
Besoins d'investissement en amélioration de service	0,00 \$/m ³
Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures	0,11 \$/m ³
Coût des services d'eau	4,95 \$/m³

Répartition des composantes du coût des services d'eau

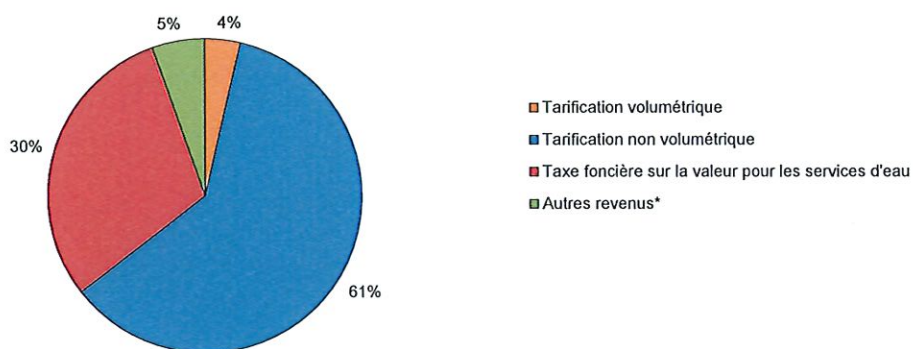


5.2 Revenus affectés aux services d'eau

Composante des revenus affectés aux services d'eau	Revenus unitaires
Tarification volumétrique	0,07 \$/m ³
Tarification non volumétrique	1,15 \$/m ³
Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau	0,57 \$/m ³
Autres revenus*	0,10 \$/m ³
Revenus affectés aux services d'eau	1,89 \$/m³

* Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les fonds réservés pour les services d'eau.

Répartition composantes des revenus affectés aux services d'eau



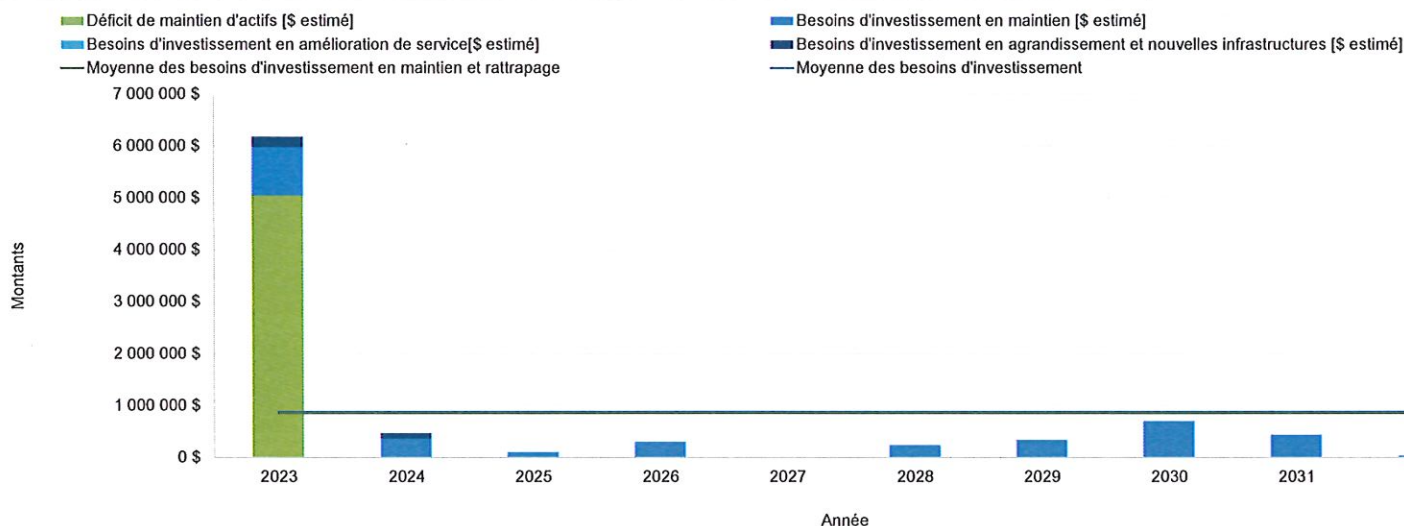
Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

SECTION 6 - BESOINS D'INVESTISSEMENT, INVESTISSEMENTS ET PROJECTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

6.1 Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau

	Maintien	Rattrapage	Amélioration de service	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Total
2023	937 067 \$	5 040 879 \$	0 \$	204 000 \$	6 181 946 \$
2024	364 123 \$		0 \$	104 040 \$	468 163 \$
2025	102 878 \$		0 \$	0 \$	102 878 \$
2026	304 511 \$		0 \$	0 \$	304 511 \$
2027	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
2028	241 878 \$		0 \$	0 \$	241 878 \$
2029	339 576 \$		0 \$	0 \$	339 576 \$
2030	703 876 \$		0 \$	0 \$	703 876 \$
2031	437 676 \$		0 \$	0 \$	437 676 \$
2032	38 186 \$		0 \$	0 \$	38 186 \$
Total	3 469 772 \$	5 040 879 \$	0 \$	308 040 \$	8 818 691 \$

6.2 Évolution des besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau



Outil d'évaluation des besoins d'investissement



IDENTIFICATION

SECTION 1 - PRÉSENTATION DE L'OUTIL D'ÉVALUATION DES BESOINS D'INVESTISSEMENT

Appuyez ici pour consulter l'aide se rapportant à l'onglet « Identification ».

Mise en contexte

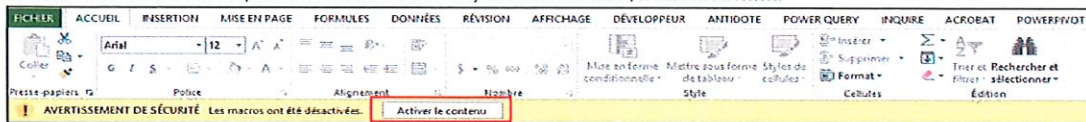
La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour l'horizon 2019-2025 (SQEEP) s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable. Elle vise à doter les municipalités des outils nécessaires leur permettant de poser un diagnostic clair et précis sur l'utilisation de l'eau dans chaque territoire par rapport aux normes reconnues.

L'Outil d'évaluation des besoins d'investissement (Outil BI) permet de dresser le portrait des infrastructures d'eau des municipalités québécoises et d'évaluer les besoins d'investissement s'y rattachant afin d'assurer la pérennité des infrastructures d'eau.

L'Outil BI s'inspire du Formulaire des immobilisations ponctuelles, qui a été initialement développé par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du projet Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec (PIEMQ) qui s'inscrit dans le volet Recherche et planification du Fonds Chantiers Canada-Québec.

Mode d'emploi

- Il est nécessaire d'activer les macros en cliquant « Activer le contenu » dans la bande jaune au haut de votre écran, comme illustré ci-dessous.



- Il est aussi suggéré que l'Outil BI soit complété en collaboration entre le service des finances et les opérateurs des installations des services d'eau de la municipalité.
- Pour toutes questions concernant l'outil, vous pouvez consulter l'onglet « Aide ».
- Pour une aide supplémentaire concernant l'Outil BI, contactez l'équipe de soutien technique de la SQEEP par téléphone au (514) 873-3335 ou par courriel : EAUtrement@mamh.gouv.qc.ca.
- Lorsque l'Outil BI est complété, il doit être sauvegardé au format .xlsx et transmis au MAMH par courriel pour analyse et approbation.

Remarques

- L'onglet « Résultats » permet de compléter la section 6.1 : Évaluation des besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau prévues pour les 10 prochaines années de l'onglet « Rapport » du Bilan 2022 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du MAMH.
- [Lien pour télécharger le Bilan 2022 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du MAMH](#).

Composition de l'Outil BI

L'Outil est constitué de plusieurs feuilles (onglets) qui sont divisées en sections. Chaque section regroupe un certain nombre d'articles.

Feuilles obligatoires	
Identification	Identification de la municipalité et du répondant principal. Mise en contexte et description de l'Outil BI.
Inventaire (IP)	Inventaire des infrastructures ponctuelles des services d'eau, pour lesquels la municipalité est propriétaire selon la plus récente base de données du MAMH. Les données existantes proviennent des Outils d'évaluation des besoins d'investissement antérieurs. Validez les informations qui sont affichées et, au besoin, apportez des modifications ou raffinez-les. Ajoutez les informations manquantes et les nouvelles infrastructures au-dessous de celles qui y figurent déjà. Pour retirer une infrastructure du tableau, sélectionnez les colonnes « C » à « L » liées à l'infrastructure et tapez « Effacer le contenu ».
État (IP)	Répertoire des composantes de chacune des infrastructures de la municipalité. Les composantes s'affichent automatiquement selon les infrastructures inscrites à l'onglet « Inventaire (IP) ». Attribution d'un indice d'état aux composantes en fonction de leur condition actuelle.
Bonification	Évaluation des besoins d'investissement en bonification de l'offre de service visant les infrastructures ponctuelles et les infrastructures linéaires de la municipalité.
Feuilles à consulter	
Résultats	Compilation de l'ensemble des besoins d'investissement en maintien et rattrapage ainsi qu'en bonification de l'offre de service. À noter que les besoins d'investissement en maintien et rattrapage proviennent d'une simulation réalisée à l'aide de l'application web InfraPrévisions. À partir des données obtenues du Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec (PIEMQ), InfraPrévisions, disponible gratuitement, est un outil de sensibilisation à la gestion d'actifs qui a pour objectif de permettre aux municipalités d'avoir une estimation globale des investissements futurs en renouvellement de leurs infrastructures municipales en eau en fonction de différents scénarios, et ce, sur une période d'observation atteignant le cycle de vie de ces infrastructures.
Aide	L'application web est disponible gratuitement sur www.inframunicipal.ca . Description détaillée et précisions sur l'Outil BI et chacun de ses onglets ainsi que des définitions en gestion d'actifs.

Type de case

Les quatre types de cases de l'Outil BI

- La bordure rouge indique une case à remplir.
- Remplir cette case si possible.
- xxx Valeur à modifier ou à justifier à la section Commentaires.
- Valeur calculée automatiquement.
- Valeur non valide.

À noter

- Utilisez uniquement le format « valeur » pour copier-coller des données.
- Selon la configuration de l'ordinateur, écrivez les nombres décimaux en employant la virgule ou le point.

SECTION 2 - IDENTIFICATION DU RÉPONDANT PRINCIPAL

2.1 ANNÉE DU PRÉSENT BILAN : 2022

2.2 IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ :

Nom de la municipalité : Saint-Étienne-des-Grès
Code géographique : 51090
Région administrative : MAURICIE (04)

2.3 IDENTIFICATION DES RÉPONDANTS PRINCIPAUX :

	Répondant #1	Répondant #2 (facultatif)	Répondant #3 (facultatif)
Prénom :	Jean-René		
Nom :	Duplessis		
Fonction :	Directeur Travaux publics		
Courriel :	dirtp@mun-stedsa.qc.ca		
Téléphone :	819-535-1317		
Poste :			

Commentaires de la municipalité :

Section réservée au MAMH :

Pour toute aide supplémentaire, veuillez consulter l'onglet « Aide » ou communiquez avec l'équipe de soutien technique du MAMH par téléphone au (514) 873-3335 ou à EAUtrement@mamh.gouv.qc.ca



Logiciel gratuit d'audit de l'eau de l'AWWA : Rapport

WAS v5.0

American Water Works Association

- [? Cliquez pour accéder aux définitions](#)
[* Cliquez pour ajouter un commentaire](#)

Rapport d'audit de l'eau de : **Saint-Étienne-des-Grès (Saint-Étienne-des-Grès)**
Année du rapport : **2022** **01/2022 - 12/2022**

Entrez les données dans les cellules blanches ci-dessous. Lorsque disponibles, entrez les valeurs mesurées. Lorsqu'elles ne sont pas disponibles, estimez les valeurs. Indiquez votre niveau de confiance vis-à-vis la précision de chaque donnée entrée en déterminant un pointage (S.O. ou de 1 à 10) à l'aide de la liste déroulante à gauche de la cellule de saisie (colonne E). Avec la souris, placez le pointeur sur la cellule pour obtenir une description des pointages.

Tout les volumes entrés sont en: MEGALITRES (ML) PAR ANNÉE

Pour déterminer le pointage associé à chaque donnée, sélectionnez celui qui rencontre ou dépasse tous les critères de ce pointage et des pointages inférieurs.

EAU DISTRIBUÉE

Évaluez les données aux colonnes 'E' et 'J' ----->

Volume d'eau produite :	+ ? 9	288.734	ML/an
Volume d'eau importée :	+ ? S.O.	0.000	ML/an
Volume d'eau exportée :	+ ? S.O.	0.000	ML/an

Ajustements dus à l'imprécision des instruments

% :		Valeur :		ML/an
				ML/an
				ML/an

% négatif ou valeur négative : sous-inscription
% positif ou valeur positive : surinscription

EAU DISTRIBUÉE : **288.734** ML/an

CONSUMMATION AUTORISÉE

Mesurée et facturée :	+ ? S.O.	0.000	ML/an
Non mesurée et facturée :	+ ? 1	255.863	ML/an
Mesurée et non facturée :	+ ? S.O.	0.000	ML/an
Non mesurée et non facturée :	+ ?	3.609	ML/an

Option par défaut sélectionnée pour « Non mesurée et non facturée » — un pointage de 5 est appliqué, mais n'est pas affiché.

CONSUMMATION AUTORISÉE : **259.472** ML/an

Cliquez ici : ?
pour de l'aide sur l'utilisation du bouton à options

% :		Valeur :		ML/an
1.25%				ML/an

Utilisez les boutons pour sélectionner un pourcentage d'eau distribuée OU une valeur

PERTES D'EAU (eau distribuée - consommation autorisée)

Pertes apparentes

Consommation non autorisée :	+ ?	0.722	ML/an
------------------------------	-----	-------	-------

Option par défaut sélectionnée pour « Consommation non autorisée » — un pointage de 5 est appliqué, mais n'est pas affiché.

Imprécision des compteurs des usagers :	+ ? S.O.	0.000	ML/an
Erreurs systématiques de manipulation des données :	+ ?	0.000	ML/an

Des erreurs systématiques de manipulation des données sont probables, entrez une valeur positive, non nulle, sinon pointage = 1 (non affichée).

Pertes apparentes : **0.722** ML/an

% :		Valeur :		ML/an
0.25%				ML/an

0.00%				ML/an
0.25%				ML/an

Pertes réelles (Pertes d'eau réelles ou PER)

Pertes réelles = Pertes d'eau — pertes apparentes : **28.540** ML/an

PERTES D'EAU : **29.262** ML/an

EAU NON FACTURÉE

EAU NON FACTURÉE : **32.871** ML/an

= Pertes d'eau + Mesurée et non facturée + Non mesurée et non facturée

DONNÉES SUR LE RÉSEAU

Longueur de conduites :	+ ? 9	30.600	kilomètres
Nombre de branchements de service actifs ET inactifs :	+ ? 3	1 248	
Densité des branchements de service :	?	41	branch./km de conduites

Est-ce que les compteurs d'eau sont généralement situés au robinet d'arrêt ou à la ligne de propriété?

Longueur <u>moyenne</u> des branchements de services, côté usager :	+ ? 5	8.0	mètres
---	-------	-----	--------

(Longueur du branchement de service entre, d'une part, le robinet d'arrêt et, d'autre part, le compteur ou le bâtiment)

Pression moyenne du réseau :	+ ? 3	40.8	mètres d'eau
------------------------------	-------	------	--------------

DONNÉES SUR LES COÛTS

Coûts totaux de fonctionnement :	+ ? 7	761 668	\$/an
Tarif au volume (appliqué aux pertes apparentes) :	+ ? 5	0.00	\$/1 000 litres
Coûts variables de production de l'eau (appliqués aux pertes réelles) :	+ ? 5	96.03	\$/Megalitre

Les coûts de vente sont inférieurs (ou égaux) aux coûts de production; Veuillez réviser et corriger si nécessaire

RÉSULTAT DE VALIDITÉ DES DONNÉES :

*** VOTRE RÉSULTAT DE VALIDITÉ DES DONNÉES EST: 59 SUR 100 ***

Une échelle pondérée pour les éléments liés à la consommation et aux pertes d'eau est utilisée dans le calcul du résultat de validité des données d'audit de l'eau

ÉLÉMENTS À AMÉLIORER EN PRIORITÉ :

Selon les informations fournies, l'audit pourrait être plus précis si les données des éléments suivants étaient améliorées :

- 1: Non mesurée facturée
- 2: Erreurs systématiques de manipulation des données
- 3: Tarif au volume (appliqué aux pertes apparentes)

